



CARTE TAXI AMBULANCE RAMASSAGE SCOLAIRE (TARS)

- Le dossier doit obligatoirement être composé des pièces suivantes :

- Avis médical (Cerfa n°14880*02) comprenant les volets 1 et 2
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(si vous êtes hébergé : CNI recto-verso de votre hébergeant, attestation sur l'honneur d'hébergement par l'hébergeant, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de trois mois)
- Copie recto-verso du permis de conduire
- Une enveloppe timbrée libellée aux noms et adresse du demandeur

- Le dossier doit être envoyé par voie postale à :

Préfecture de l'Isère
BAMP
12 Place de Verdun
38000 Grenoble

La carte établie sera envoyée par courrier au demandeur à son domicile.